

# Rapport annuel

sur

## le Prix et la Qualité

du

# Service public d'eau potable



- 2024 -

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

<b>I.</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>1</b>
A. ....	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	1
B.....	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	2
C.....	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	2
D. ....	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	2
E.....	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
F.....	RESSOURCES EN EAU .....	3
1.	Points de prélèvement (année civile) .....	3
2.	Importations d'eau (année civile).....	4
3.	Total des volumes d'eau potable (année civile) .....	4
4.	Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile) .....	4
G. ....	NOMBRE D'ABONNES.....	5
1.	Evolution du nombre total d'abonnés .....	5
2.	Répartition des abonnés par commune .....	5
<b>II.</b>	<b>VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISES .....</b>	<b>8</b>
A. ....	BILAN DES VOLUMES .....	8
1.	Détail des exportations d'eau (année civile) .....	8
2.	Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève).....	9
B.....	LONGUEUR DU RESEAU.....	9
<b>III.</b>	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>10</b>
A. ....	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	10
B.....	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
1.	Redevance sur la consommation d'eau potable .....	10
2.	Redevance performance réseaux eau potable.....	12
3.	Le prix de l'eau.....	12
4.	Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010.....	14
5.	Evolution du prix du m <sup>3</sup> d'eau.....	15
6.	Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY	
15		
C.....	TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS.....	16
D. ....	RECETTES D'EXPLOITATION .....	17
1.	Recettes de la collectivité.....	17
2.	Recettes de l'exploitant * .....	17
<b>IV.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>18</b>
A. ....	QUALITE DE L'EAU .....	18
B.....	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	18
C.....	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	19
D. ....	PERFORMANCE DU RESEAU.....	20
E.....	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	21
F.....	CONTINUITÉ DU SERVICE .....	22
G. ....	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	22
H. ....	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	22
I.....	TAUX D'IMPAYES.....	22
J. ....	TAUX DE RECLAMATIONS .....	23
K. ....	DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU.....	23
L.....	PERFORMANCE DU CENTRE D'APPEL.....	23
<b>V.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>24</b>
A. ....	TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE .....	24
B.....	ETUDES ENGAGEES OU FINALISEES AU COURS DE L'EXERCICE.....	24
C.....	PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 2025 .....	24
D. ....	ETAT DE LA DETTE .....	24
E.....	AMORTISSEMENTS REALISES .....	25
<b>VI.</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>25</b>
A. ....	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	25
B.....	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	25
<b>VII.</b>	<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....</b>	<b>26</b>

## **I. Caractérisation technique du service public**

### **A. Organisation administrative du service**

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier regroupe en 2024, 75 communes dont :

➤ **46 dans le Rhône** : AFFOUX, AMPUIS\*, AVEIZE, BEAUVALLON\*, BESSENAY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHABANIÈRE, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN\*, COISE, CONDRIEU\*, DUERNE, ECHALAS, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HAIES, LES HALLES, LOIRE-SUR-RHONE\*, LONGES, LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT, MONTROTTIER, POMEYS, RIVERIE, RONTALON\*, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE\*, SAINTE-CATHERINE, STE-FOY-L'ARGENTIERE, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-ROMAIN-EN-GAL\*, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SOUZY, TREVES, TUPIN-ET-SEMONS\*, VILLECHENEVE.

➤ **29 dans la Loire** : BUSSIERES, CHATELUS, CHEVRIERES, CIVENS, COTTANCE, DARGOIRE, ESSERTINES-EN-DONZY, JAS, MARINGES, MONTCHAL, NERONDE, PANISSIERES, POUILLY-LES-FEURS, ROZIER-EN-DONZY, SAINT BARTHELEMY-LESTRA, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE AGATHE EN DONZY, SAINT-MARTIN-LESTRA, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, TARTARAS, VALEILLE, VALFLEURY, VIOLAY, VIRIGNEUX.

\*communes desservies partiellement

#### A noter :

- Intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des communes de BUSSIERES, de STE AGATHE EN DONZY et de RIVERIE.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune de BEAUVALLON regroupe les communes de ST JEAN DE TOUSLAS, ST ANDEOL LE CHATEAU, et CHASSAGNY (cette dernière est hors périmètre du Syndicat).
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :
  - Saint Etienne Métropole adhère pour 5 communes (en vert ci-dessus)
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - Vienne-Condrieu-Aggo. adhère au Syndicat pour 11 communes (en bleu ci-dessus).
  - La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) adhère pour 1 commune (Affoux).
- Intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de la commune d'Epercieux Saint Paul.

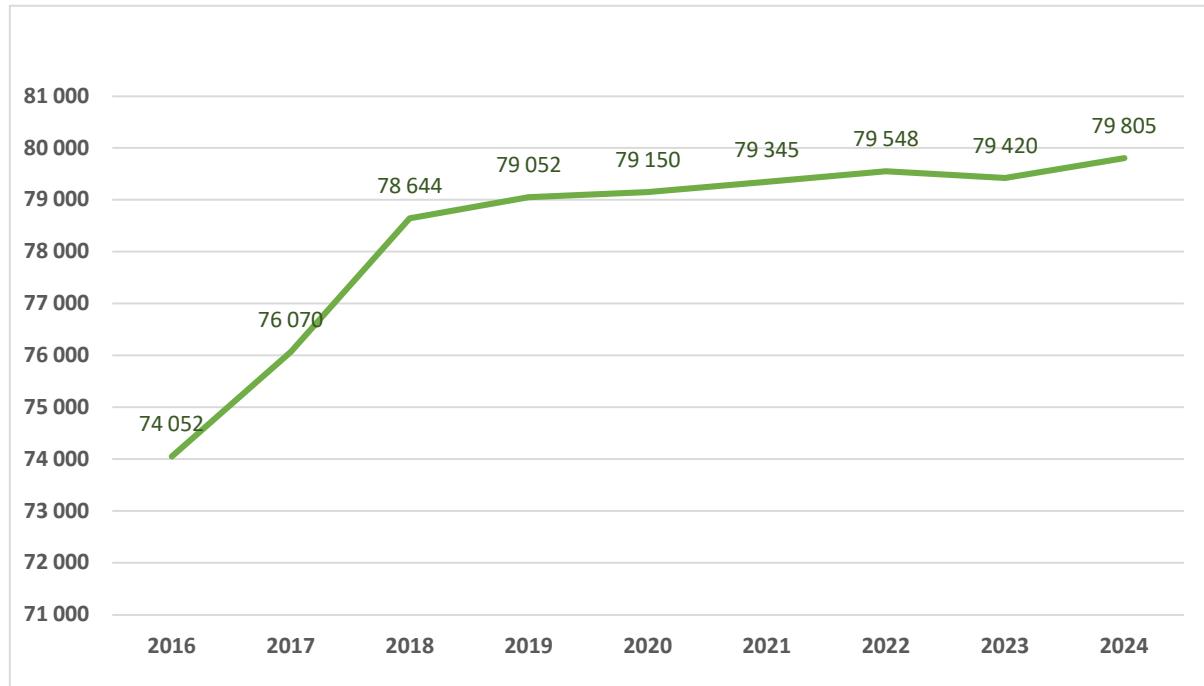
La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 28 octobre 2024 dans les locaux du Syndicat. Les points suivants ont été abordés :

- L'état d'avancement des travaux en cours.
- Le programme prévisionnel des travaux pour 2025.
- La concertation sur le prix de l'eau pour 2025 (part syndicale). Les membres de la commission ont émis un avis favorable sur la proposition tarifaire.
- L'action de communication 2025 auprès des abonnés (plaquette transmise aux abonnés entre janvier et juillet 2025), avec pour thèmes :
  - Les investissements 2024 avec un focus sur la mise en place d'une 3<sup>ième</sup> pompe à Chassagny.
  - Le déploiement de la téléréseau.
  - Renforcement des moyens et outils pour préserver la ressource.

## **B. Estimation de la population desservie**

Au 31 décembre 2024, la population est estimée à **79 805 habitants** :

- Département du Rhône : 52 796 habitants pour 24 606 abonnés
- Département de la Loire : 27 009 habitants pour 12 820 abonnés



## **C. Conditions d'exploitation du service**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La durée du contrat est de 12 ans et prendra fin le 1<sup>er</sup> janvier 2034.

Un avenant a modifié le contrat initial :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration d'Epercieux-Saint-Paul.</li><li>• Création d'un compte pour le renouvellement des branchements.</li><li>• Corrections et précisions à apporter dans les documents contractuels.</li><li>• Ajuster à la marge le Bordereau des Prix Unitaires.</li></ul>

## **D. Prestations assurées dans le cadre du service**

Les prestations confiées à SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client.
Mise en service	Des branchements.
Entretien	De la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails.

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	Des canalisations > 6 m.
<b>Réhabilitation</b>	Des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites.

## **E. Conventions d'import ou d'export**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	PAVEZIN (St Etienne Métropole)	01/09/2018	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	Ex SIE du GANTET devenu ROANNAISE DE L'EAU	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF (St Etienne Métropole)	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIVAP	01/01/2023	1 an renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	AMPUIS	01/01/2017	10 ans
Convention	Import / Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2018	10 ans

## **F. Ressources en eau**

### **1. Points de prélèvement (année civile)**

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Prélèvement 2023 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2024 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2023/2024
Captages de l'Île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	36 000	5 549 318	5 501 952	- 0,85%
Source du Bessy à MONTROMANT	-	3 275	2 525	- 22,90%
<b>TOTAL</b>		<b>5 552 593</b>	<b>5 504 477</b>	<b>- 0,87%</b>

## **2. Importations d'eau (année civile)**

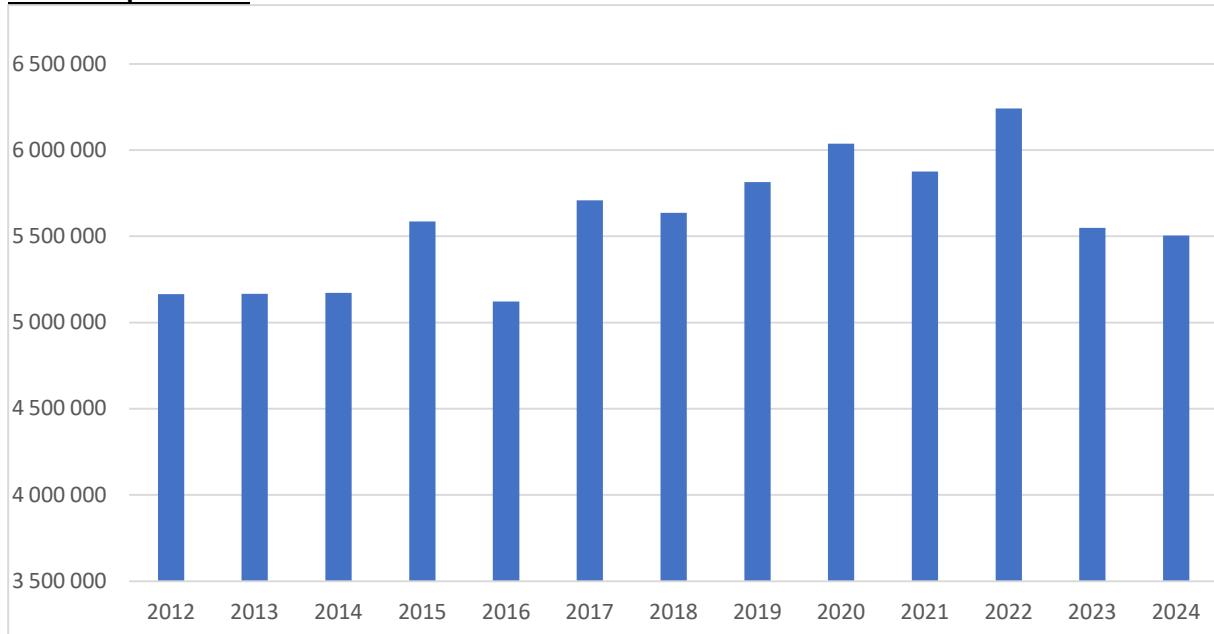
Import depuis	Importé en 2023 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2024 [m <sup>3</sup> ]
AMPUIS	0	0
CC du PILAT RHODANIEN	2 688	3 878
SMEP RHÔNE - SUD	1 251	0
SMEP SAÔNE - TURDINE (interco).	330 373	12 319

## **3. Total des volumes d'eau potable (année civile)**

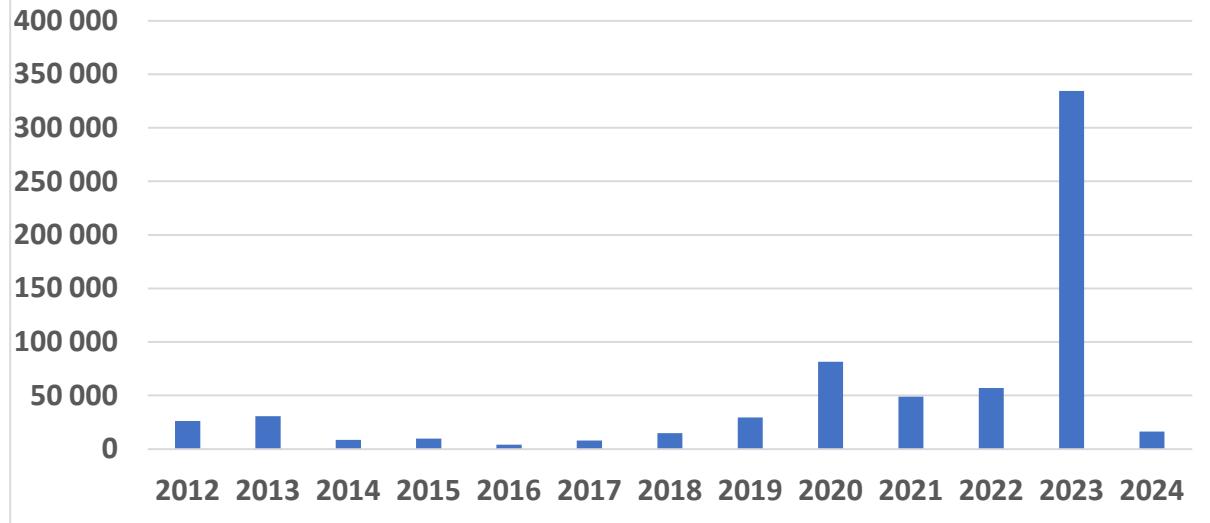
Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2023	2024	Variation
Ressources propres	5 549 318	5 504 477	- 0,87 %
Importations	334 312	16 329	- 95,12 %
<b>Total général</b>	<b>5 883 630</b>	<b>5 518 281</b>	<b>- 8,80%</b>

## **4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)**

**Volumes produits :**



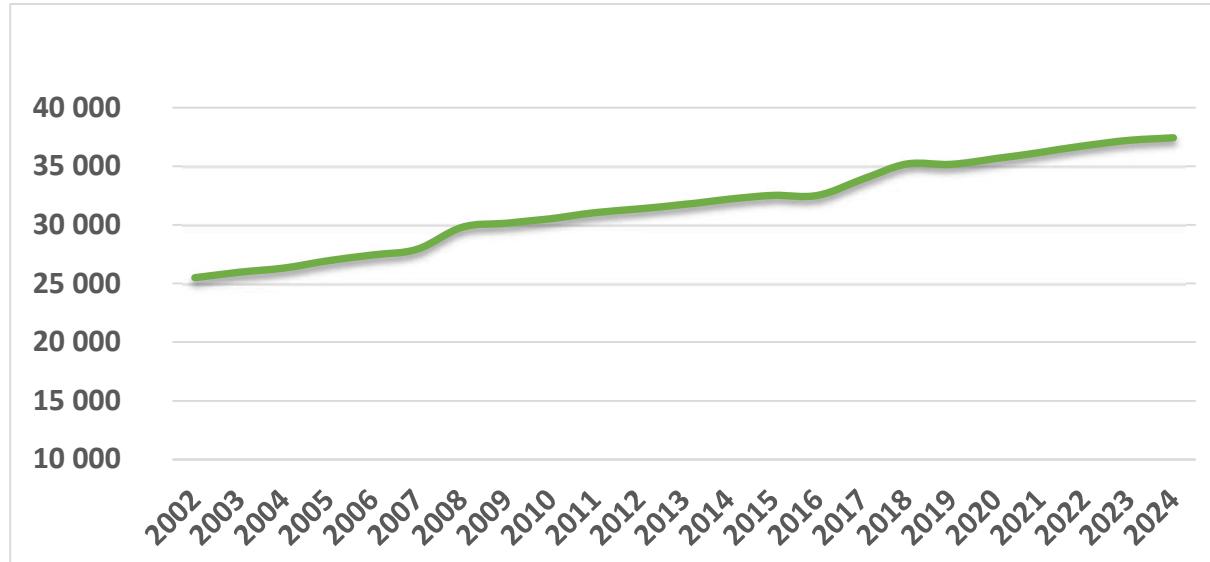
### Volumes importés et exportés :



### G. Nombre d'abonnés

Année	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Nombre total d'abonnés	35 649	36 185	36 760	37 210	37 426	+ 0,58 %

#### 1. Evolution du nombre total d'abonnés



#### 2. Répartition des abonnés par commune

AFFOUX	159
AMPUIS*	72
AVEIZE	426
BEAUVALLON	1276
BESSENAY	1137
BIBOST	272
BRULLIOLES	400
BRUSSIEU	563
BUSSIÈRES	781
CHABANIÈRE	2015

CHAMBOST-LONGESSAIGNE	508
CHÂTELUS	79
CHAUSSAN	431
CHEVRIÈRES	500
CIVENS	698
COISE	331
CONDRIEU*	296
COTTANCE	377
DARGOIRE	214
DUERNE	372
ÉCHALAS	845
ESSERTINES-EN-DONZY	241
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	418
HAUTE-RIVOIRE	670
JAS	117
LACHAPELLE-SUR-COISE	230
LARAJASSE	835
LESHAIES	316
LESHALLES	217
LOIRE-SUR-RHÔNE*	117
LONGES	395
LONGESSAIGNE	289
MARINGES	311
MEYS	394
MONTCHAL	298
MONTROMANT	216
MONTROTTIER	707
NÉRONDE	316
PANISSIÈRES	1606
POMEYS	498
POUILLY-LÈS-FEURS	628
RIVERIE	168
RONTALON*	130
ROZIER-EN-DONZY	748
SAINTE-ANDRÉ-LA-CÔTE	127
SAINTE-BARTHÉLEMY-LESTRA	330
SAINTE-CHRISTO-EN-JAREZ	849
SAINTE-CLÉMENT-LES-PLACES	326
SAINTE-CYR-LES-VIGNES*	474
SAINTE-CYR-SUR-LE-RHÔNE	393
SAINTE-DENIS-SUR-COISE	279
SAINTE-AGATHE-EN-DONZY	79
SAINTE-CATHERINE	453
SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE	875
SAINTE-GENIS-L'ARGENTIÈRE	468
SAINTE-JULIEN-SUR-BIBOST	308
SAINTE-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	1084
SAINTE-MARTIN-EN-HAUT	1965
SAINTE-MARTIN-LESTRA	440
SAINTE-MÉDARD-EN-FOREZ	448
SAINTE-ROMAIN-EN-GAL*	171
SAINTE-ROMAIN-EN-GIER	248
SAINTE-ROMAIN-EN-JAREZ	565
SAINTE-SYMPHORIEN-SUR-COISE	2120
SALT-EN-DONZY	242

SALVIZINET	283
SOUZY	390
TARTARAS	404
TRÈVES	323
TUPIN-ET-SEMONS*	203
VALEILLE	290
VALFLEURY	318
VILLECHENÈVE	449
VIOLAY	622
VIRIGNEUX	283
<b>Total</b>	<b>37426</b>

\* Communes desservies partiellement.

## **II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisés**

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relèves des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2023, et entre janvier et juin 2024. La consommation correspond donc à l'année 2023 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2023 à juin 2024 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le Syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relève des compteurs. La période de relève s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2023 à mars 2024 pour l'exercice 2024.

### **A. Bilan des volumes**

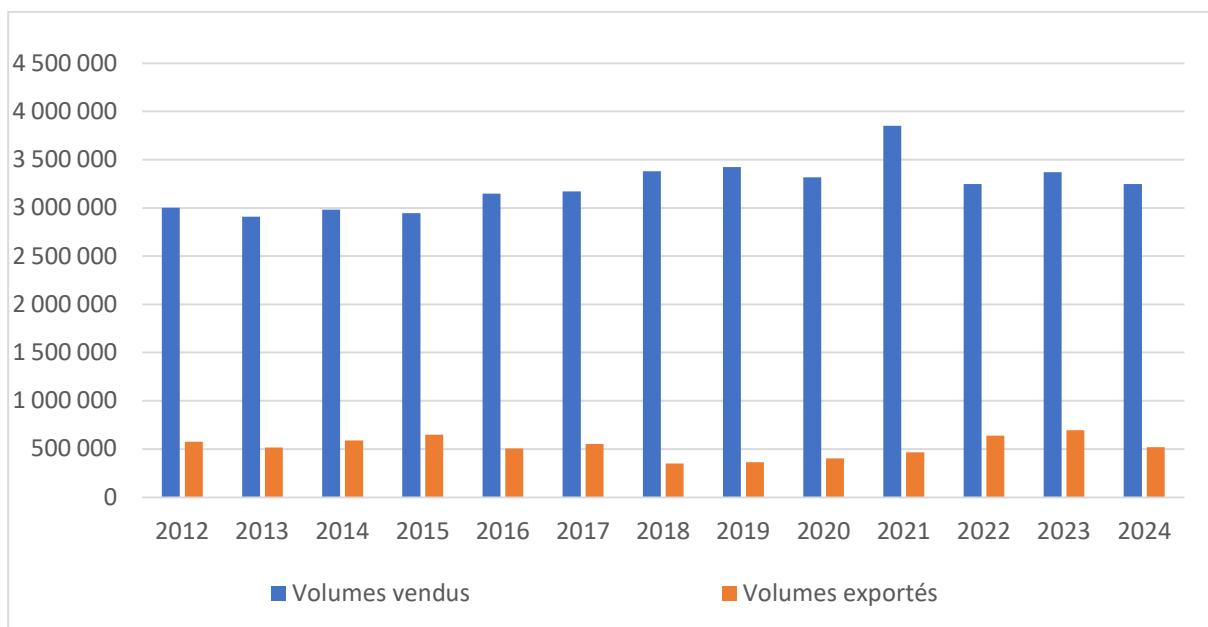
Volumes [m <sup>3</sup> ]	Période		Variation
<b>Sur l'année civile</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	
Volume produit	5 548 318	5 504 477	- 0,79%
Volume importé	334 312	16 329	- 95,12%
Volume exporté	695 968	520 489	- 25,21%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>5 187 662</b>	<b>5 000 317</b>	- 3,61%
Volume facturé aux particuliers	2 445 601	2 365 197	- 3,29%
Volume facturé aux collectivités	94 093	81 725	- 13,14%
Volume facturé aux autres clients	831 531	801 266	- 3,64%
<b>Volume facturé aux abonnés</b>	<b>3 371 224</b>	<b>3 248 188</b>	- 3,65%
<b>Sur la période de relève « moyenne »</b>	<b>Avril 2023 à mars 2024</b>	<b>Avril 2023 à mars 2024</b>	
Volume produit	6 073 318	5 591 330	- 7,94%
Volume importé	98 427	278 017	+ 182,46%
Volume exporté	600 106	764 081	+ 27,32 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>5 571 638</b>	<b>5 105 267</b>	- 8,37%
<b>Sur la période de relève</b>	<b>Janv–juin 2023 à janv–juin 2024</b>	<b>Janv–juin 2023 à janv–juin 2024</b>	
<b>Volume comptabilisé</b>	<b>3 515 148</b>	<b>3 393 809</b>	- 3,45 %
<b>- dont volume facturé</b>	<b>3 371 224</b>	<b>2 248 188</b>	- 33,31%

Volume moyen facturé par abonné sur la période de relève est de : 90,60 m<sup>3</sup>/an contre 87,87 m<sup>3</sup>/an l'année précédente.

### **1. Détail des exportations d'eau (année civile)**

Export vers	Exporté en 2022 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2023 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2024
BALBIGNY	1 032	959	716
CHAZELLES SUR LYON	269 904	214 443	139 076
EPERCIEUX SAINT PAUL	37 446	41 294	34 352
MARCENOD	9 515	7 252	901
PAVEZIN	11 603	10 147	10 750
SAINTE-CROIX EN JAREZ	9 826	7 419	7 059
SAINT-GALMIER	124 613	149 259	134 880
SAINT-HEAND	20 074	18 534	19 449
SAINT-MARTIN LA PLAINE	3 000	564	746
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	1 430	1 260	1 421
ROANNAISE DE L'EAU (SIE GANTET)	20 594	24 598	21 816
SIE RÉGION DE TARARE	15 162	17 123	17 859
SORBIERS	4 793	2 393	2 224
CHATEAUNEUF	1 870	1 825	1 287
CC du PILAT RHODANIEN	3 724	2 517	5 941
SIVAP	-	44 160	62 740
Interconnexion :			
SMEP RHÔNE-SUD	981	990	645
SMEP SAÔNE-TURDINE	83 205	93 564	41 383
AMPUIS	0	0	0
Ventes d'eau spécifiques			
ASA des Bigarreaux	21 438	56 667	17 244
Volume total exporté (Vente et interco.)	<b>640 210</b>	<b>695 968</b>	<b>520 489</b>

## **2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)**



### **B. Longueur du réseau**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Commentaire</b>
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 173	2173	Le réseau est totalement intégré sur le SIG

### **III. Tarification et recettes du service public**

#### **A. Fixation des tarifs en vigueur**

- L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

1. Comité Syndical du 17 novembre 2023, fixation du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
  2. Comité Syndical du 22 novembre 2024 fixation du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
  - Les redevances sont fixées par les organismes concernés (Agences de l'Eau).
  - Le service est assujetti à la TVA (5,5 %).

#### **B. Prix du service de l'eau potable**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement.
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Concernant les compteurs équipés de la télérelève, les volumes sont télérelevés deux fois par an.

Concernant les compteurs non équipés de la télérelève, les volumes sont relevés annuellement au cours du premier semestre et les consommations sont payables au vu de ce relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).

Seules les communes de BUSSIERES et STE AGATHE EN DONZY ont un tarif différencié.

Autre point :

01/01/2025	
Frais d'accès au service perçus par SUEZ sans déplacement (en € TTC)	47,89 €
Frais d'accès au service perçus par SUEZ avec déplacement (en € TTC)	73,68 €

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

#### **1. Redevance sur la consommation d'eau potable**

La redevance sur la consommation d'eau potable est une des nouvelles redevances créées en 2025. Elle est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par ces organismes receveurs.

Elle varie selon les communes du service.

1 <sup>er</sup> janvier 2025	
AFFOUX	0,43
AMPUIS	0,43
AVEIZE	0,43
BEAUVALLOON	0,43
BESSENAY	0,43
BIBOST	0,43
BRULLIOLES	0,43
BUSSIERES	0,43
BRUSSIEU	0,43
CHABANIÈRE	0,43
CHAMBOST LONGESSAIGNE	0,33
CHATELUS	0,33
CHAUSSAN	0,43
CHEVRIERES	0,33
CIVENS	0,33
COISE	0,33
CONDRIEU	0,43

COTTANCE	0,33
DARGOIRE	0,43
DUERNE	0,33
ECHALAS	0,43
ESSERTINES EN DONZY	0,33
GREZIEU LE MARCHE	0,43
HAUTE RIVOIRE	0,33
JAS	0,33
LA CHAPELLE SUR COISE	0,33
LARAJASSE	0,33
LES HAIES	0,43
LES HALLES	0,43
LOIRE SUR RHONE	0,43
LONGES	0,43
LONGESSAIGNE	0,33
MARINGES	0,33
MEYS	0,43
MONTCHAL	0,33
MONTROMANT	0,43
MONTROTTIER	0,43
NERONDE	0,33
PANISSIERES	0,33
POMEYS	0,33
POUILLY LES FEURS	0,33
RIVERIE	0,43
RONTALON	0,43
ROZIER EN DONZY	0,33
SAINTE ANDRE LA COTE	0,33
SAINTE BARTHELEMY LESTRA	0,33
SAINTE CHRISTO EN JAREZ	0,33
SAINTE CLEMENT LES PLACES	0,33
SAINTE CYR LES VIGNES	0,33
SAINTE CYR SUR LE RHONE	0,43
SAINTE DENIS SUR COISE	0,33
SAINTE AGATHE EN DONZY	0,33
SAINTE CATHERINE	0,33
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	0,43
SAINTE GENIS L'ARGENTIERE	0,43
SAINTE JULIEN SUR BIBOST	0,43
SAINTE LURENT DE CHAMOUSSET	0,43
SAINTE MARTIN EN HAUT	0,33
SAINTE MARTIN LESTRA	0,33
SAINTE MEDARD EN FOREZ	0,33
SAINTE ROMAIN EN GAL	0,43
SAINTE ROMAIN EN GIER	0,43
SAINTE ROMAIN EN JAREZ	0,43
SAINTE SYMPHORIEN SUR COISE	0,33
SALT EN DONZY	0,33
SALVIZINET	0,33
SOUZY	0,43

TARTARAS	0,43
TREVES	0,43
TUPIN & SEMONS	0,43
VALEILLE	0,33
VALFLEURY	0,43
VILLECHENEVE	0,33
VIOLAY	0,33
VIRIGNEUX	0,33

Au 31 décembre 2024, on compte 2 valeurs différentes de la redevance consommation eau potable appliquées aux communes du Syndicat :

Agence de l'eau	Valeur de la redevance pollution	Nombre de communes	Nombre d'abonnés
Rhône-Méditerranée-Corse	0,43 €	36	16 968
Loire-Bretagne	0,33 €	39	20 458

## 2. Redevance performance réseaux eau potable

La redevance performance réseaux eau potable est une des nouvelles redevances créées en 2025. Elle est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par ces organismes receveurs.

Le montant est différent suivant l'agence de l'eau. Le montant retenu pour le Syndicat est celui de l'agence de l'eau Loire Bretagne à savoir 0,02 €/m<sup>3</sup>.

## 3. Le prix de l'eau

### a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1/01/2024	Tarif au 1/01/2025	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	67,28	69,68	+ 3,57%
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	0,8562	0,808	- 5,63%
<b>Part de la collectivité*</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	53,75	54,77	+ 1,90%
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	1,5383	1,5675	+ 1,90%
<b>Redevances</b>				
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,068	0,069	1,47 %
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance consommation eau potable	/	0,33	
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance performance réseau eau potable	/	0,02	
<b>Taxe</b>	TVA	5,5%	5,5%	0,0 %

b) Composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> d'un usager (€ TTC)<sup>1</sup>

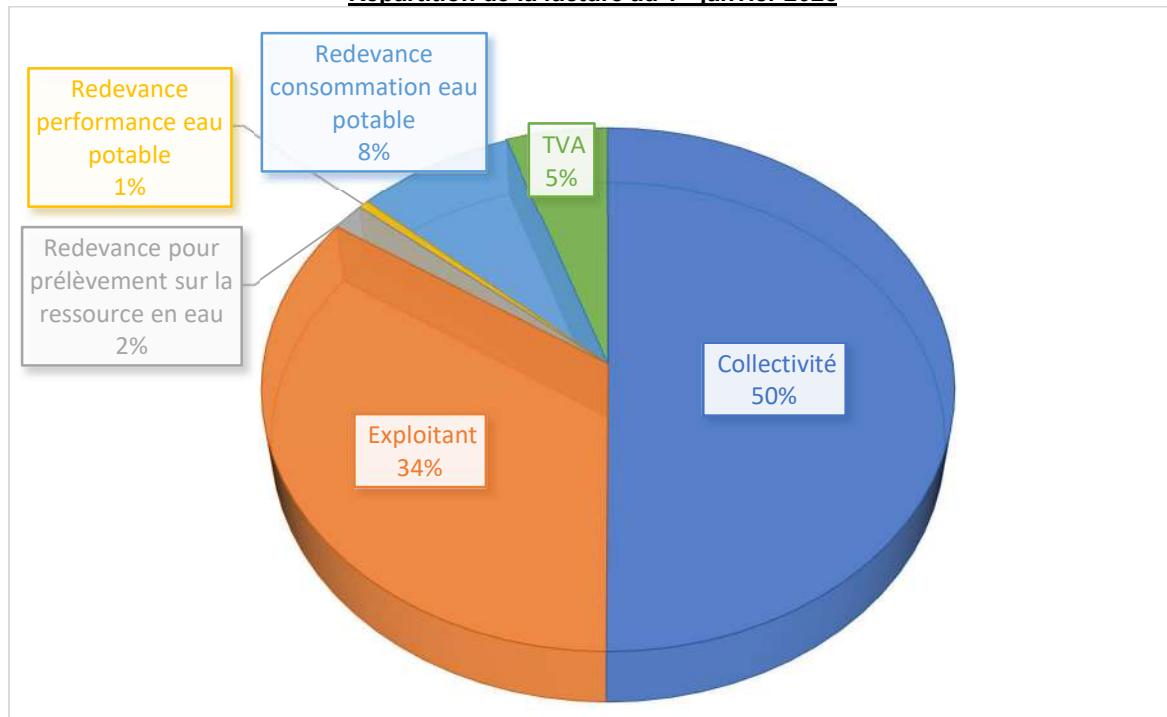
	Désignation	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 1/01/ 2025	Montant au 1/01/2025
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		69,68	69,68
Part variable [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	120	0,808	96,96
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		54,77	54,77
Part variable	Consommation	120	1,5675	188,10
<b>Tiers</b>				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	120	0,069	8,28
Agence de l'Eau [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Redevance consommation eau potable	120	0,33	39,60
	Redevance performance réseau eau potable	120	0,02	2,40
<b>Total HT en €</b>				459,79
<b>Taxe</b>	TVA (5,5 %)			25,29
<b>Total TTC 120 m<sup>3</sup> en €</b>				485,08
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC en €</b>				4,04

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> (pour 120 m<sup>3</sup>) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances.

Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> (pour 120 m<sup>3</sup>) est calculé en prenant le montant des redevances correspondant au plus grand nombre d'abonnés.

Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 26,32 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025, contre 27,25% en janvier 2024.

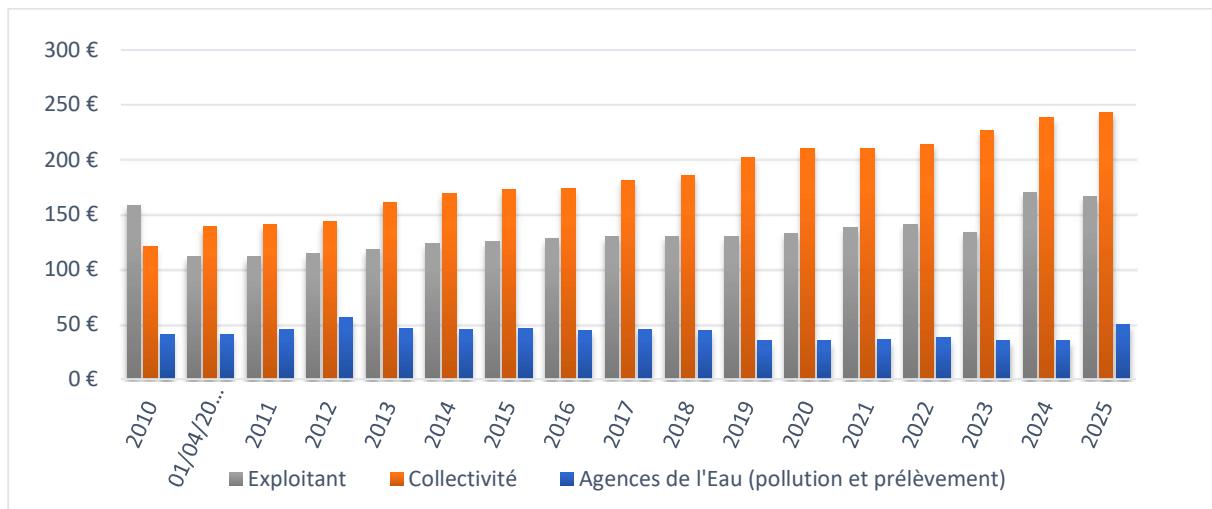
Répartition de la facture au 1<sup>er</sup> janvier 2025



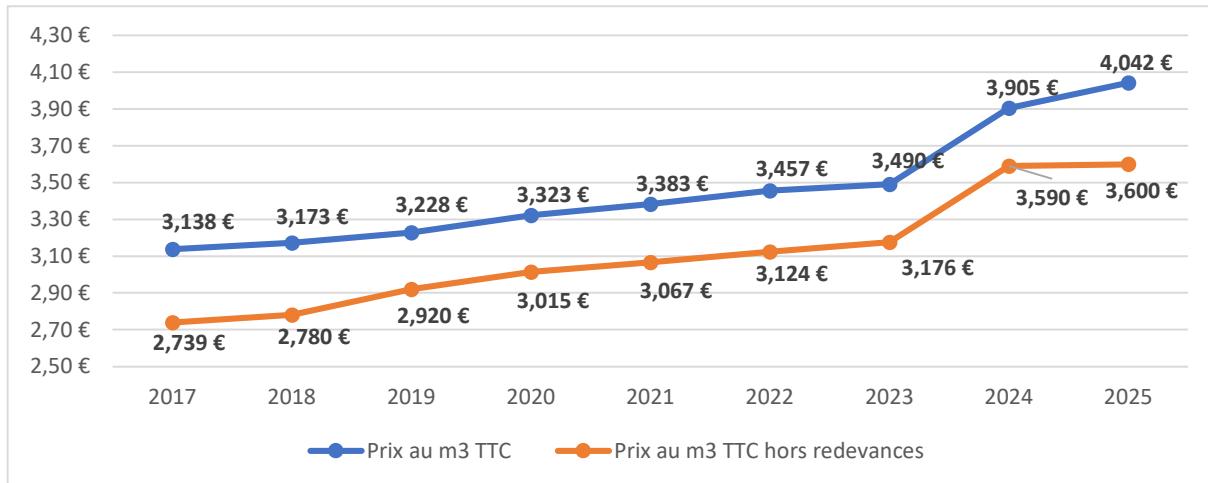
#### **4. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010**

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup>

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Σ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43
2017	129,89	181,71	45,36	356,96	376,59
2018	130,27	185,97	44,64	360,88	380,73
2019	130,41	201,77	35,04	367,22	387,42
2020	132,86	210,02	35,04	377,92	398,71
2021	138,47	210,35	36,00	384,82	405,98
2022	141,01	214,35	37,80	393,16	414,78
2023	134,04	227,21	35,76	397,01	418,85
2024	170,02	238,35	27,30	444,13	468,56
2025	166,64	242,87	50,28	459,79	485,08



## 5. Evolution du prix du m<sup>3</sup> d'eau



## 6. Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY

Evolution du tarif :

	Désignation	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	67,28	69,68	+ 3,57%
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	0,8562	0,808	- 5,63%
<b>Part de la collectivité*</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	69,00	70,00	+1,01 %
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	3,615	3,645	+0,83 %
<b>Redevances</b>				
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,068	0,069	+ 1,47 %
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance consommation eau potable	/	0,33	
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance performance réseau eau potable	/	0,02	
<b>Taxe</b>	TVA 5,5 %	5,5 %		5,5 %

Composante de la facture 120 m<sup>3</sup> d'un usager (en € TTC) :

	Désignation	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 1/01/2025	Montant au 1/01/2025
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		69,68	69,68
Part variable [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	120	0,808	96,96
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		70	70,00
Part variable [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	120	3,645	437,40
<b>Tiers</b>				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	120	0,069	8,28
	Redevance consommation eau potable	120	0,33	39,60
	Redevance performance réseau eau potable	120	0,02	2,40
<b>Total HT en €</b>				724,32
<b>Taxe</b>	TVA (5,5 %)			39,84
<b>Total TTC 120 m<sup>3</sup> en €</b>				764,16
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC en €</b>				6,368

### C. Tarification des ventes d'eau en gros

#### ➤ Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m<sup>3</sup>) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,99 €	2,99
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m <sup>3</sup>	1,5238 €	1,5528
1 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	1,0286 €	1,0481
Au-dessus de 10 000 m <sup>3</sup>	0,8019 €	0,8171

#### Pour le part exploitant :

	Tarif 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025
Abonnement	66,39 €	68,76
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m <sup>3</sup>	0,712 €	0,672
1 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,712 €	0,672
Au-dessus de 10 000 m <sup>3</sup>	0,712 €	0,672

**D. Recettes d'exploitation**

**1. Recettes de la collectivité**

	2023	2024	Variation 2023/ 2024
Recettes vente d'eau domestique	7 305 462 €	7 400 367,61 €	+ 1,30 %
Autres recettes <sup>1</sup>	246 202 €	248 844,39 €	+ 1,07 %
<b>Total des recettes</b>	<b>7 551 664 €</b>	<b>7 649 212 €</b>	<b>+ 1,29 %</b>

1 : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie et aux contrôles réglementaires des poteaux incendie.

**2. Recettes de l'exploitant \***

	2023	2024	Variation 2023 / 2024
<b>Recettes ventes d'eau</b>			
Part fixe (abonnement)	2 018 967 €	2 494 886 €	+ 23,95 %
Part variable (consommation)	2 217 009 €	2 692 723 €	+ 21,16 %
Recettes de volume exporté	364 366 €	365 662 €	+ 0,36 %
<b>Total des recettes vente d'eau</b>	<b>4 600 342 €</b>	<b>5 553 271 €</b>	<b>+ 20,71 %</b>
<b>Autres recettes</b>			
Recettes liées aux travaux et produits accessoires	611 748 €	637 771 €	+ 4,24 %
<b>Total des recettes</b>	<b>5 212 090 €</b>	<b>6 190 982 €</b>	<b>+ 18,78 %</b>

\* Chiffres non consolidés

## **IV. Indicateurs de performance du service**

### **A. Qualité de l'eau**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Indicateur de performance sur la qualité de l'eau (uniquement sur les paramètres avec une limite de qualité)

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	143	100 %
Analyses physico-chimiques	52	100 %

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :  
<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

### **B. Protection des ressources en eau**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captage de l'Île du Grand Gravier

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

<input type="checkbox"/>	20 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
--------------------------	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis CC du PILAT RHODANIEN

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
--------------------------	------	---

**Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

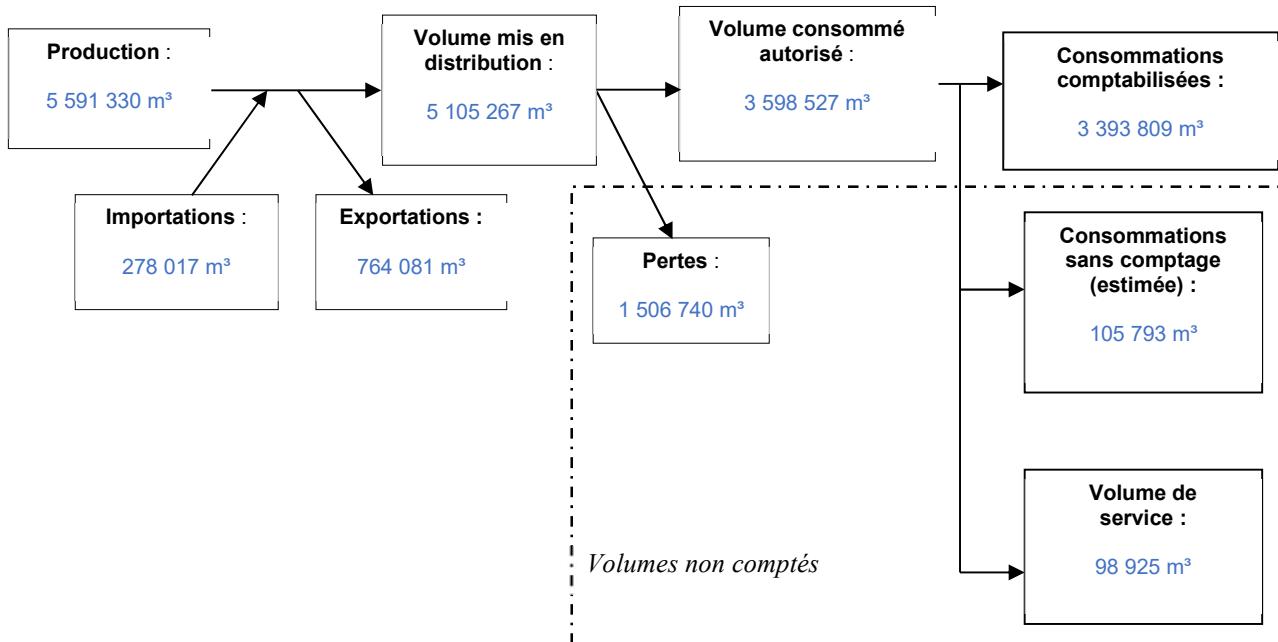
## C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
<input type="checkbox"/>	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures.	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle des plans des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux.	5	5
<input type="checkbox"/>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations carto. Mise à jour annuelle à partir d'une procédure formalisée.	10	10
<input type="checkbox"/>	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné.	5	5
<input type="checkbox"/>	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 pts).	15	15
<input type="checkbox"/>	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs et conventions de servitudes).	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
<input type="checkbox"/>	Pour chaque branchement, caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
<input type="checkbox"/>	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, ..... ).	10	10
<input type="checkbox"/>	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	0
<input type="checkbox"/>	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre.	5	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

## D. Performance du réseau



**Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relève.**

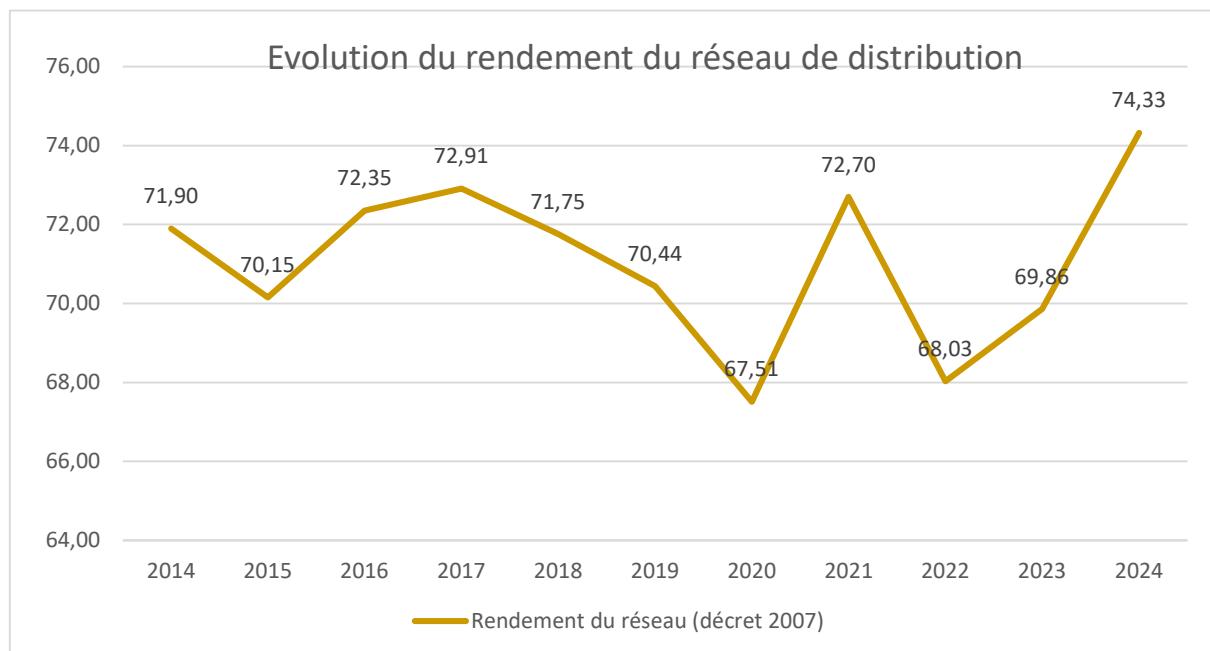
Source : données de l'exploitant

- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages des réservoirs, ...) sont comptabilisés et estimés.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution =**  
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Rendement du réseau de distribution</b>	70,44 %	67,51 %	72,70 %	68,03 %	69,86 %	74,33 %



➤ **Indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements/365

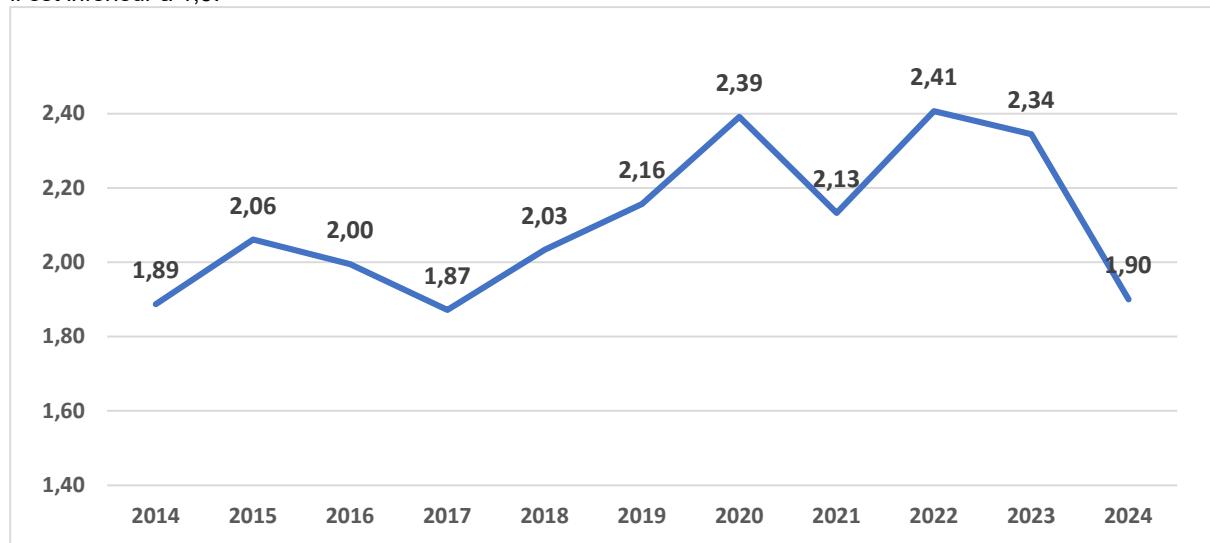
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Indice linéaire des volumes non comptés* [m<sup>3</sup>/km/j]</b>	2,48	2,68	2,45	2,65	2,59	2,16

L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

➤ **Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Indice linéaire de pertes en réseau [m<sup>3</sup>/km/j]*</b>	2,16	2,39	2,13	2,41	2,34	1,90

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.



## E. Renouvellement des réseaux

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]</b>	22,561	25,450	28,044	28,45	22,39	29,04	19,98*	
	Taux de renouvellement annuel					1,03%	1,34%	0,92 %

\* 21,922 km renouvelés en comprenant les canalisations de branchements en Ø 25 mm soit un taux de renouvellement annuel de 1,46 %.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,18 % hors branchements.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le linéaire total du réseau d'eau potable enregistré dans le SIG au 31 décembre 2024 est de 2 173 km.

## **F. Continuité du service**

### **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service non prog.</b>	4,09 %	3,53 %	3,07 %	1,55 %	0,35 %	0,11 %

*Source : données de l'exploitant*

## **G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés**

SUEZ s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux de respect du délai</b>	87,28 %	87,3 %	95,8 %	96,71 %	94 %	83,16 %

*Source : données de l'exploitant*

## **H. Durée d'extinction de la dette**

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	1,77	1,66	1,34	1,33	1,4	1,66

## **I. Taux d'impayés**

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux d'impayés</b>	0,99 %	1,19 %	1,11 %	1,45 %	1,65 %	1,52 %

*Source : données de l'exploitant*

*Remarque : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.*

## **J. Taux de réclamations**

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux de réclamations global %</b>	9,15‰	12,4 ‰	11,9 ‰	8,84 ‰	10,5 ‰	8,46 ‰
Nombre de réclamations reçues par l'exploitant	322	443	429	325	390	315

*Source : données de l'exploitant*

## **K. Dégrèvements sur les factures d'eau**

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi « Warsmann » de 2012.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers de dégrèvement éligibles	134	100	188	139	137	120
Nombre de dossiers non éligibles	52	34	78	57	88	92

*Source : données de l'exploitant*

Pour l'année 2024, 54 019 m<sup>3</sup> ont été exonérés (contre 73 439 m<sup>3</sup> en 2023).

## **L. Performance du centre d'appel**

Le délégataire s'engage à réaliser un taux de prise d'appel > ou = à 87 % en moyenne calculé par semestre.

	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024	2024
	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>ième</sup> sem	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>ième</sup> sem	1 <sup>er</sup> sem	2 <sup>ième</sup> sem
Taux de prise d'appel moyen	83,7 %	84,6%	84,3 %	85,4 %	88 %	87 %	85,04 %	84,81 %

*Source : données de l'exploitant*

Le délégataire s'engage également sur un temps d'attente de maximum 3 min soit 180 secondes.

	2023	2024
Temps d'attente moyen	179 s	176 s

## **V. Financement des investissements du service**

### **A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice**

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2024	Subventions reçues en 2024
Programme 2020 : Renouvellement des canalisations et lotissements	18 092,63 €	
Programme 2021 : Travaux sur les ouvrages : construction nouveau siège	23 655,54 €	
Programme 2022 : Renouvellement des canalisations et lotissements	402 799,67 €	
Programme 2023 : Renouvellement des canalisations et lotissements	3 325 347,37 €	
Programme 2023 : Travaux sur les ouvrages : installation d'une troisième pompe à station de Chassagny	455 380,84 €	
Programme 2024 : Renouvellement des canalisations et lotissements	2 765 418,65 €	

### **B. Etudes engagées ou finalisées au cours de l'exercice**

<u>Objet des études</u>	Dépenses réalisées en 2024	Subventions reçues en 2024
Programme 2023 : Schéma directeur et PGSSE	224 514,25 €	
Programme 2024 : Réhabilitation de la chaîne élévatrice 1	54 413,00 €	
Programme 2024 : Intégration de la commune de Grammond	26 480 €	4 885 €

### **C. Programme pluriannuel de travaux 2025.**

Programme de travaux présenté au Comité Syndical du 21 mars 2025.

<b>Objet des travaux</b>	<b>Montant de travaux</b>
Renouvellement des canalisations.	5 525 000 €
Télérelève	900 000 €
Renouvellement du câble de télétransmission – tranche 4	330 000 €
Grammond – Création d'un réservoir et d'un refoulement sur les Verchères	665 000 €
Réhabilitation de clôtures autour des ouvrages	50 000 €
Investigations pour intégration du réseau en classe A sur 21 communes	250 000 €
Divers et imprévus	150 000 €
<b>TOTAL DU PROGRAMME 2025</b>	<b>7 870 000 €</b>
Travaux hors programme	380 000 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX 2025</b>	<b>8 220 000 €</b>

### **D. Etat de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre 2024, fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Encours de la dette au 31 décembre	9 164 861,40 €	10 778 798,62 €	11 001 446,11 €	12 281 464,71 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 565 513,11 €	1 588 925,92 €	1 770 414,70 €	1 519 344,96 €
dont en intérêts	172 999,23 €	152 863,14 €	250 800,29 €	241 625,46 €
dont en capital	1 392 513,88 €	1 436 062,78 €	1 519 614,41 €	1 277 719,50 €

## **E. Amortissements réalisés**

	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	3 109 735,19 €	3 192 751 €	3 236 130,51 €	3 227 145,98 €

## **VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée**

### **A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité**

	2021	2022	2023	2024
Montant des abandons de créances de la collectivité.	2 705,14, €	2 143,68 €	1 837,19 €	617,53 €
Nombre d'aides accordées par le Syndicat.	26	40	22	9

Le Syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit **4 890,80 € pour l'année 2024**.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

Montant des abandons de créances accordés par le délégataire en 2024 : **745,19 € HT**

### **B. Opérations de coopération décentralisée**

Description	2021	2022	2023	2024
Subventions à des associations humanitaires.	12 450 €	10 332 €	15 197 €	21 024 €

Le Syndicat finance à hauteur de 0,35 € par abonné des actions de solidarité.

L'enveloppe prévisionnelle à attribuer pour 2024 se monte à 21 024 €. Celle-ci étant composée de :

- La dotation 2024 calculée sur la base suivante : 37 210 abonnés x 0,35 € soit 13 024 €.
- Le remboursement par l'association Une goutte d'eau au Faso, de l'aide accordée en 2022 d'un montant de 8 000 €.

Deux opérations sont prévues pour la desserte en eau potable :

- **Associations Keur d'Afrique et Caritas Dakar** : Au Sénégal, travaux d'extension du réseau d'eau potable et création d'un forage dans la commune de Diarère située dans la région de Fatik. La demande de subvention est de 10 000 euros soit 80 % du montant total de l'opération qui est de 12 558 €.  
L'opération a été menée à son terme.
- **Association Surge et Ambula** : Au Togo, réalisation d'un forage pour permettre l'accès à l'eau potable à 800 – 1000 habitants. La demande de subvention est de 7 340 euros et le coût total de l'opération de 9 631 €.  
La réalisation d'un premier forage s'est révélée infructueuse, un deuxième forage est en cours.

Un reliquat de 3 684 € sera reporté sur l'année 2025

## VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2023	2024
Estimation du nombre d'habitants desservis	79 564	79 805
Nombre d'abonnés	37 210	37 426
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,91 €/m <sup>3</sup> (01/01/2024)	4,04 €/m <sup>3</sup> (01/01/2025)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	110/120	110/120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
Rendement du réseau de distribution	69,86 %	74,33 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,59 m <sup>3</sup> /j/km	2,16 m <sup>3</sup> /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,345 m <sup>3</sup> /j/km	1,89 m <sup>3</sup> /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur 5 ans)	1,34 %	1,18 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	22	9
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	3 343,11 €	1 449,11 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,32 %	0,11 %
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	94 %	83,16 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,4 ans	1,66 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,65 %	1,52 %
Taux de réclamations	10,5 %	8,46 %
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet [www.services-eaufrance.fr](http://www.services-eaufrance.fr).

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) rubrique « eau potable ».